



# Livret d'accueil



**Etablissement  
et service d'aide  
par le travail**



## Sommaire

- Preamble..... p2
- Présentation de l'E.S.A.T..... p3
- Votre admission..... p4-5
- Présentation des activités professionnelles, médico-sociales et de l'équipe..... p6-7
- Vos droits..... p8
- Vos engagements..... p19
- Votre accompagnement..... p10
- Vos conditions de travail..... p 11-12
- Coordonnées des services..... p13

## Préambule



Madame, Monsieur,

Vous êtes accueilli par l'Établissement et Service d'Aide par le Travail « La ferme », nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret d'accueil a pour but de favoriser votre adaptation dans votre nouveau lieu de travail et vise à garantir le respect de vos droits.

L'E.S.A.T. est un lieu de travail adapté à vos besoins que vous partagez avec vos collègues, la clientèle, l'encadrement ce qui implique des règles de vie collective à respecter extraites du règlement de fonctionnement.

L'équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre projet de travail adapté.

Dès votre admission, un référent de projet est nommé parmi les membres de l'équipe de moniteurs d'ateliers. Celui-ci vous guidera et vous accompagnera tout au long de votre parcours professionnel.

Nous vous souhaitons une bonne adaptation.

L'équipe de l'E.S.A.T.

## Présentation de l' E.S.A.T.



L' E.S.A.T. est implanté à Bonneval, ville de 4500 habitants, située le long du Loir à 30 km de Chartres, 15 km de Châteaudun et 55 km d' Orléans. Elle est desservie par la nationale 10, une ligne ferroviaire TER Paris-Tours et des lignes d'autobus Chartres - Châteaudun.

Il est géré par le Centre Hospitalier Henri Ey et est financé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S).

Ouvert depuis le 2 Mai 2005, l'E.S.A.T. est implanté dans un bâtiment réhabilité sur le site de l'hôpital. Sa capacité d'accueil est de 30 places.

L'activité de l'E.S.A.T. se déroule pour partie à l'extérieur : au domicile des particuliers, sur les sites de la commune de Bonneval, au sein d'entreprises, dans des grandes surfaces, sur le marché pour de la vente.



L'E.S.A.T est une structure dont la mission est de proposer un accompagnement médico-social à caractère professionnel à des personnes ne pouvant pas exercer momentanément ou durablement une activité professionnelle en milieu ordinaire de travail du fait de troubles psychiques et souhaitant s'inscrire dans un projet de travail adapté coordonné à un projet de soins. Pour bénéficier de cet accompagnement, une évaluation des besoins de la personne, et son orientation en E.S.A.T. par la Maison Départementale des Personnes Handicapées sont nécessaires.



Il est ouvert toute l'année, du lundi au jeudi de 09h00 à 17h30 et le vendredi de 09h00 à 16h30.

Les horaires sont organisés de façon à assurer une continuité de l'accompagnement pour les bénéficiaires du foyer d'hébergement.

Pour les usagers venant d'autres communes, les horaires d'ouverture tiennent compte des horaires de transport en commun desservant la ville de Bonneval.

## Votre admission

### Conditions

Votre admission est organisée après des démarches formalisées dans une procédure d'admission.



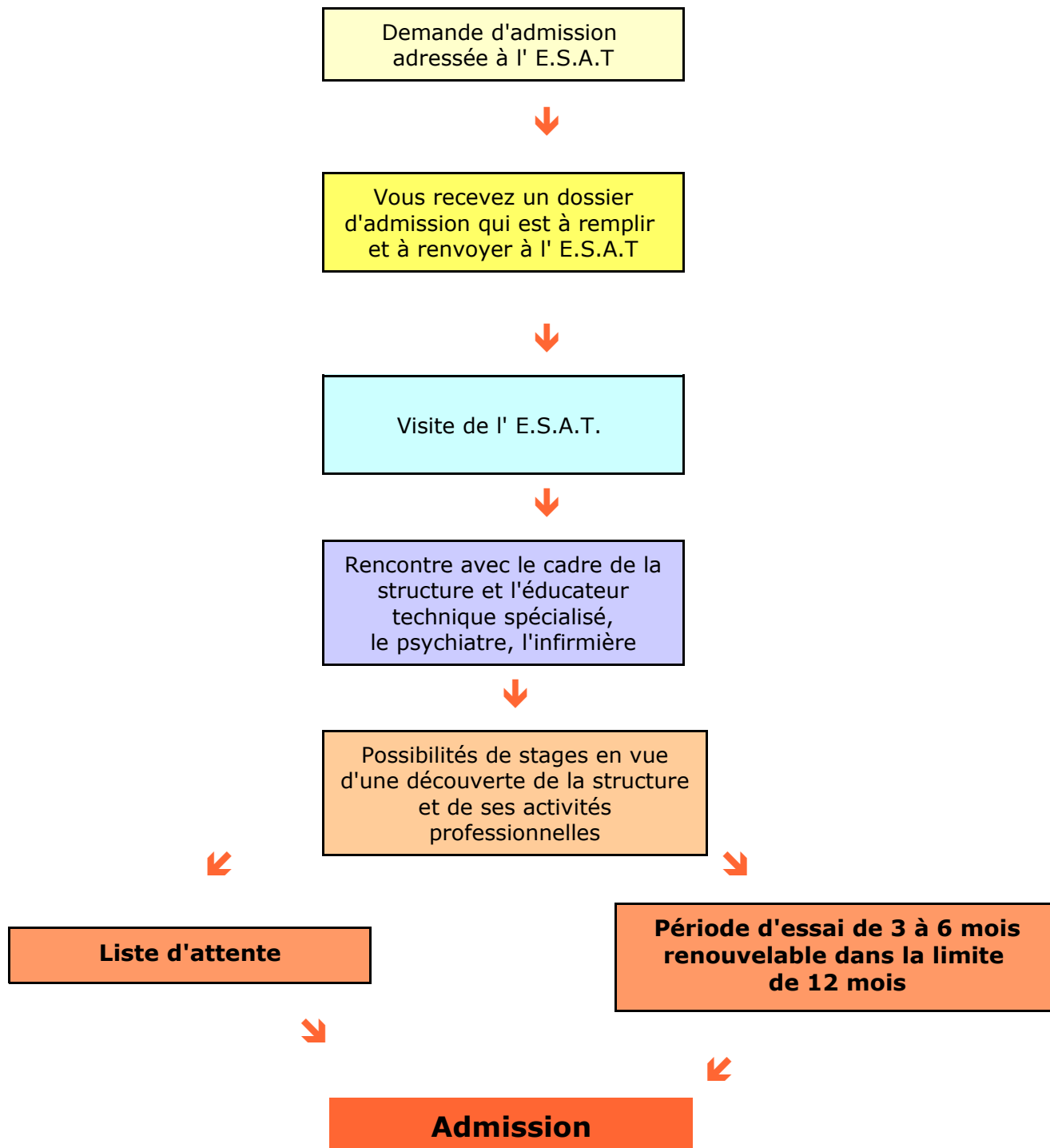
Un dossier d'admission est à compléter accompagné d'une copie de la notification M.D.P.H., d'un curriculum vitae et de bilans médico-sociaux. Des entretiens vous sont ensuite proposés avec le cadre de la structure accompagné de l'éducateur technique spécialisé, le psychiatre, l'infirmière, la conseillère en économie sociale et familiale, et une visite de la structure est prévue.

Préalablement à votre admission à l'E.S.A.T., un certain nombre de documents sont à fournir afin d'organiser au mieux votre accompagnement dans les différents domaines.

- Dossier d'admission
- Copie décision M.D.P.H.
- Copie mesure de protection
- Copie de la carte vitale et de l'attestation de sécurité sociale
- Copie de la carte mutuelle
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- Photo d'identité
- C.V. + lettre de motivation
- Rapport social
- Autres bilans utiles à l'évaluation de la candidature (prise en charge ergothérapique, psychologique)
- Rapport médical et soignant mis sous pli confidentiel
- Copie du carnet de vaccination remis sous pli cacheté à l'infirmière
- Copie du traitement



## Procédure d'admission



Il vous sera proposé de signer un contrat d'aide et de soutien dès votre intégration en période d'essai. Ce contrat mentionne les objectifs du projet individualisé élaboré avec vous.

## Présentation des activités professionnelles, médico-sociales et de l'équipe



L'équipe accueille 30 travailleurs répartis sur 3 types d'activités professionnelles.

### ● Activités professionnelles

#### ◆ 1 équipe horticulture sur le site des serres.

Les activités sont : semis, bouturage, rempotage, repiquage des plants, création de massifs, vente sur le marché, réalisation de compositions florales.

#### ◆ 3 équipes espaces verts : réalisations de chantiers espaces verts pour une clientèle différenciée : Centre Hospitalier, collectivités, particuliers, entreprises.

Les activités sont : tonte, taille, création de pelouses, désherbage, aménagement et création d'espaces verts, petit élagage, débroussaillage.

#### ◆ 1 équipe maraîchage assure la plantation, la culture et la commercialisation de légumes bio.

### ● Activités de soutien

Elles sont organisées sous forme de modules de 6 semaines. Le choix des modules s'effectue avec vous dans le cadre des projets individuels.

#### ◆ Activités de soutien professionnels :

- soutien espaces verts
- soutien horticulture
- soutien maraîchage bio
- démarches d'insertion socio-professionnelles

#### ◆ Soutien médico-social :

- participation à la gestion de la cafétéria,
- cuisine,
- sport,
- jeux de société,
- couture,
- informatique.





## ● L'équipe

L'équipe se compose de :

### ◆ **Conjointement : 1 directeur et 1 cadre socio-éducatif**

Ils contribuent à la gestion de l'équipe et au bon fonctionnement de la structure. Ils sont garants du projet d'établissement et de sa mise en œuvre en lien avec l'équipe.

### ◆ **1 éducateur technique spécialisé, 4 moniteurs**

Ils assurent l'accompagnement des ouvriers dans la réalisation des chantiers. Ils mettent en œuvre le projet individualisé.

### ◆ **1 infirmière**

Elle assure une mission d'éducation à la santé, le suivi des traitements et la coordination avec les services médicaux.

### ◆ **1 conseillère en économie sociale et familiale**

Elle anime un atelier de soutien à la personne, et participe à l'évaluation et l'élaboration des projets individuels.

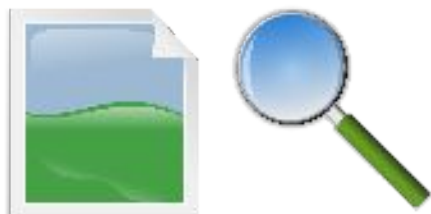
### ◆ **1 secrétaire**

Elle assure le travail de secrétariat, la saisie comptable en vue de la facturation, le suivi des effectifs et l'accueil téléphonique.

### ◆ **1 psychiatre**

Il assure un rôle d'expertise auprès de l'équipe pluridisciplinaire et intervient auprès des usagers dans le cadre du travail.





## Vos droits

Afin d'apprécier et d'améliorer vos conditions d'accompagnement et de travail, vous avez la possibilité de participer au Conseil de la Vie Sociale en élisant vos représentants. Vos tuteurs et curateurs élisent également leurs représentants. Un membre de l'association U.N.A.F.A.M., association familiale, est invité aux séances du conseil de la vie sociale. A ce titre les familles peuvent prendre contact avec lui pour faire part de leurs remarques et propositions.

Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions concernant le fonctionnement de l' E.S.A.T. : conditions de travail, organisation, projets de travaux etc..

De plus, un questionnaire de satisfaction vous sera remis qui nous permettra de prendre en compte vos avis, vos demandes et vos attentes.

Votre dossier n'est accessible qu'à vous et aux professionnels de l' E.S.A.T. Ceux-ci sont soumis aux règles du secret professionnel. Vous pouvez avoir accès à votre dossier avec une personne de votre choix : membre de l'équipe, tuteur, famille...

L'E.S.A.T. respecte la charte de la laïcité. Il assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Vous bénéficiez également d'un droit à la renonciation de votre projet.

## Vos engagements



Les relations entre les travailleurs, l'encadrement, et la clientèle doivent être régies par des règles de respect et de courtoisie.

Votre langage et vos attitudes doivent rester adaptés en toutes circonstances.



Tous types de violence : agressions physiques, verbales, menaces, manque de respect, dégradation de matériel donneront lieu à des sanctions, réparation, rachat, remboursement, pouvant aller jusqu'à la fin de prise en charge à l'E.S.A.T.

Les propos racistes sont interdits.

Vous devez respecter les autres croyances et éviter toute attitude de rejet ou de discrimination.



Lors de la réalisation des chantiers, vous devez respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront données par les moniteurs.

L'apport et la consommation de substances illicites et d'alcool sont interdits. Se présenter sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants est également interdit.

L'introduction d'armes est interdite.

La consommation de tabac est autorisée à l'extérieur des bâtiments durant les temps de pause.

## Votre accompagnement



L'accompagnement proposé par l' E.S.A.T. se veut individualisé.

Dès votre accueil en stage ou en période d'essai, un moniteur référent de projet est désigné. Il constitue pour vous un repère destiné à favoriser votre découverte et votre adaptation à l' E.S.A.T.

Votre moniteur référent sera chargé de recueillir vos attentes lors de l'élaboration de votre projet individualisé et d'évaluer avec vous vos potentiels et difficultés professionnelles.

Un projet individualisé adapté à vos besoins vous sera proposé lors d'un entretien avec votre moniteur référent et le responsable de l' E.S.A.T. Il est réactualisé annuellement.



Les objectifs de ce projet sont formalisés dans un contrat d'aide et de soutien soumis à votre signature et le cas échéant à celle de votre représentant légal.

Ces objectifs concernent les domaines de l'apprentissage ou de la formation professionnelle, de l'accompagnement médico-social et éducatif.

La coordination avec votre projet de soins fera l'objet d'un accord de votre part et sera mise en oeuvre par l'infirmière de l' E.S.A.T.

L'équipe et plus particulièrement votre moniteur référent et l'éducateur technique spécialisé vous accompagneront dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ce projet .

# Vos conditions de travail

## ◆ Transports



L' E.S.A.T. est situé à proximité du centre ville de Bonneval, desservie par la ligne de Bus TransBeauce Chartres - Châteaudun arrêt Chapeau Rouge (400 m. de l' E.S.A.T. ) et la ligne de bus TER Chartres – Tours arrêt Gare SNCF ( 800 m. de l' E.S.A.T.)

## ◆ Horaires de travail



Vous travaillerez dans les ateliers du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12h30.

Le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 vous bénéficierez d'activités de soutien.

Dans le cadre de l'organisation des marchés, vous pouvez être amené à travailler le samedi matin.

## ◆ Le repas du midi



Les repas du midi se déroulent au self du Centre Hospitalier avec l'accompagnement de moniteurs. Vous devez être munis de tickets de self vendus au service des usagers (tarifs réévalués annuellement). Vous pouvez également apporter votre repas au self.

Vous disposez d'une heure pour votre repas du midi (de 12h30 à 13h30).

## ◆ Les vêtements de travail



Des vêtements de travail adaptés aux activités professionnelles vous sont fournis et entretenus par l'établissement : chaussures de sécurité, bleus de travail, tenue de pluie, parkas. Ces vêtements vous sont personnels et étiquetés à votre nom. Pour l'entretien, il vous appartient de les déposer dans le sac prévu à cet effet. Il vous est demandé de les maintenir en bon état.

## ◆ Les vestiaires



Vous disposez de vestiaires équipés de sanitaires, douche et casiers personnels fermant à clé pour lesquels vous devez vous munir d'un cadenas. Ces casiers sont destinés au rangement de vos effets personnels et professionnels. Il vous est demandé de les maintenir en bon état de rangement et de propreté.



### ◆ Protection sociale

Dès votre admission à l' E.S.A.T., vous serez affilié à la caisse de sécurité sociale de la Mutualité Sociale Agricole de Chartres qui vous versera également le cas échéant les prestations sociales auxquelles vous avez droit : allocation adulte handicapé et allocation logement. Il vous appartient ou à votre représentant légal d'effectuer le changement d'organisme.



### ◆ Médecine du travail

Vous bénéficiez systématiquement à l' E.S.A.T. d'une visite annuelle avec le médecin du travail de la Mutualité Sociale Agricole et en cas d'accident du travail pour votre reprise d'activité. Les relations avec la médecine du travail sont coordonnées par l'infirmière de l' E.S.A.T.



### ◆ Congés

Vous avez droit à 25 jours de congés annuels, et des congés exceptionnels en cas d'événements familiaux : mariage, naissance, décès .

Dans la mesure où vous travaillez 36h30 par semaine, vous bénéficiez de 10, 50 jours, par an, de réduction du temps de travail ( R.T.T.) soit 78 heures.



### ◆ Rémunération

La rémunération vous est versée à compter de l'admission en période d'essai . Elle tient compte de la réglementation sur la rémunération garantie soit 55% du S.M.I.C. brut : 795,06€ brut soit 639,76€ net au 1er janvier 2014. Elle est maintenue en cas d'arrêt de travail. Votre salaire est versé le 10 du mois suivant. Un bulletin de salaire vous est remis, ainsi qu'à votre représentant légal le cas échéant.



### ◆ Sécurité au travail

L'activité professionnelle nécessite le respect de consignes de sécurité. Celles-ci vous seront explicitées par les moniteurs. Des ateliers sur ce thème vous sont proposés abordant plus particulièrement : la sécurité des machines, les gestes et postures, l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les consignes de sécurité sont également rappelées par affichage dans les ateliers.



### ◆ Assurances

L'établissement souscrit une assurance destinée à couvrir les dommages occasionnés lors des activités de l' E.S.A.T. Il vous est demandé d'avoir souscrit une assurance responsabilité civile, dommages accidents et dommages aux biens et de fournir une attestation annuellement. (cf chapitre III du règlement de fonctionnement)

## Coordonnées des services



• **E.S.A.T.** de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h15

– secrétariat : **02 37 44 72 39**

• **FOYER HEBERGEMENT** : de 17h30 à 8h30 la semaine et en continu le week-end.

- 4 Promenade du Mail : **02 37 47 27 27**

• **UNAFAM**

**Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques**

Permanence téléphonique  
tél : **06.09.67.97.76**



**Ecoute – Famille**

Un centre d'appel téléphonique national  
tél : **01 42 63 03 03**

